

**ELECTION DEPARTEMENTALE PARTIELLE
CANTON de BRICQUEBEC-EN-COTENTIN
les 14 et 21 mai 2023**

ARRÊTÉ

**Portant convocation des électeurs
pour l'élection départementale partielle
du canton de Bricquebec-en-Cotentin**

LE PREFET DE LA MANCHE,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code électoral et notamment ses articles L.191 et suivants et R.109-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2014-246 du 25 février 2014 modifié portant délimitation des cantons dans le département de la Manche ;
- VU** le jugement du Tribunal administratif de Caen du 13 mai 2022 annulant l'élection du binôme de conseillers départementaux du canton de Bricquebec-en-Cotentin ;
- VU** la décision du Conseil d'État du 3 mars 2023 confirmant le jugement du Tribunal administratif de Caen susvisé ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la nouvelle élection des conseillers départementaux de ce canton ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Les électeurs et électrices du canton de Bricquebec-en-Cotentin sont convoqués le dimanche 14 mai 2023 pour procéder à l'élection des conseillers départementaux.

ARTICLE 2 : Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

ARTICLE 3 : Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu selon les mêmes modalités le dimanche 21 mai 2023.

ARTICLE 4 : Le vote aura lieu sur la base des listes électorales extraites du REU et à jour des tableaux prévues aux articles R.13 et R.14 du code électoral sans préjudice de l'application, le cas échéant, des dispositions de l'article L.20 du code électoral. Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer au scrutin sont déposées au plus tard le 07 avril 2023 sans préjudice de l'application de l'article L.30 du code électoral.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Cherbourg et les maires du canton de Bricquebec-en-Cotentin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du canton de Bricquebec-en-Cotentin et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Lô, le 30 MARS 2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric PERISSAT